

COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015 À VILLENEUVE LES SABLONS

I – Débat d'Orientation Budgétaire

Madame LEGRAND présente le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire qui établit que les recettes d'exploitation liées à la vente d'eau devraient s'élever à 795 000 euros dont 120 000 € HT d'abonnements et 675 000 € HT de consommation d'eau.

Madame LEGRAND explique que ces recettes attendues sont conformes aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire 2015 et du vote du budget primitif 2015, qui proposait d'achever l'unification de la tarification du service eau potable pour la part revenant à la collectivité.

Ainsi, sauf pour le cas particulier de la commune de Chavençon (maintenu à un abonnement de 57 € et une consommation de 1,30 €/m³) dont le réseau est entièrement géré en régie, tous les usagers du service eau potable devront désormais s'acquitter du même tarif pour la part revenant au SMEPS (abonnement annuel 8 euros HT et part variable 0,43 € HT/m³).

Monsieur VALLET fait remarquer que si les tarifs des délégataires étaient indiqués à côté, il serait possible de se rendre compte que le tarif appliqué sur Chavençon n'est pas totalement disproportionné car c'est la seule commune où il n'existe pas de part délégataire. Sur les autres communes les parts délégataire et syndicale s'additionnent, les tarifs appliqués sur Chavençon se retrouvent alors dans la moyenne de ceux des autres communes.

Au total, les recettes de la section d'exploitation devraient avoisiner 900 000 euros avec le remboursement des hydrants (80 000 €) et les locations pour les antennes (15 000 €).

Madame LEGRAND présente, ensuite, les dépenses de la section d'exploitation qui devraient s'élever à 358 000 euros dont 115 000 euros pour les charges de personnel (notamment pour l'ouverture d'un poste animateur captage) 80 000 euros pour l'entretien des hydrants, 60 000 euros pour les intérêts de la dette et 20 000 euros pour la DUP du captage de Esches.

Monsieur VALLET demande pourquoi le renouvellement de la DUP du captage de Esches n'a pas été mise dans le programme d'investissement afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. M. FOURNIER explique que même en section d'exploitation ce projet peut bénéficier des subventions.

Le SMEPS devra également mettre en place un plan de désherbage sur l'ensemble de son territoire. Ce plan constitue la première étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien des communes. Cet outil vise à protéger et/ou reconquérir la qualité de l'eau en réduisant les quantités de pesticides appliqués en priorité sur les zones à risque. L'objectif à atteindre est le zéro pesticide sur ces zones en 5 ans. Cette démarche nous est imposée par l'Agence de l'Eau qui la financera à hauteur de 80 % et induit ensuite le financement de l'Agence pour tout ce qui est achat de matériel alternatif de désherbage.

Madame WIBAUX donne et commente la liste du programme d'investissement pour l'année 2016, avec tout d'abord, les opérations qui avaient été programmées en 2015 et qui sont reportées sur 2016 :

- le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable dont le coût est arrêté 190 000 euros HT avec un financement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. (inscription de crédits de paiement 2016 : 160 000 euros). Le montant initial de l'autorisation de programme s'élevait à 150 000 euros HT ;
- la réhabilitation du réservoir de Méru : 400 000 euros HT dont 385 000 euros de CP en 2016. (subvention de 30 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie). Le montant initial de l'autorisation de programme s'élevait à 300 000 euros HT. Le surcoût est lié à la recherche de solutions techniques permettant de garantir une protection incendie suffisante durant la réalisation des travaux. Suez participera financièrement à ces travaux à hauteur de 27 000 euros ;
- la réhabilitation du réservoir du Coudray sur Thelle : 390 000 € HT dont 20 000 euros de CP en 2016 (subvention de 30 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie) ;
- le renforcement Jouy la Grange / Grande Rue (tranche 1) : 275 000 euros HT dont 30 000 euros de CP en 2016 (subvention de 20 % de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 20 % du Conseil Général de l'Oise).

En dehors de ces autorisations de programme, il sera nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

- 15 000 euros HT pour réaliser un diagnostic du génie civil sur les réservoirs d'Ivry le Temple, Amblainville et Chavençon ;
- 20 000 euros HT pour la réfection de la clôture du réservoir de Chavençon ;
- 8 000 euros HT pour l'installation d'un piézomètre au Coudray sur Thelle ;
- 130 000 euros HT pour la réhabilitation du réseau rue de l'Europe à Saint Crépin Ibouvillers ;
- 10 000 euros pour le remplacement des compteurs à Chavençon.

Des travaux d'extension ou réhabilitation de réseau seront également programmés en 2016. Pour cela une somme de 100 000 euros sera inscrite au budget.

Enfin, il sera nécessaire d'inscrire 87 000 euros pour le remboursement des emprunts en capital.

Au regard de l'autofinancement net dégagé par le SMEPS (463 000 euros), de la trésorerie du SMEPS avant intégration des résultats des anciens SIAEP de Laboissière en Thelle et des sources du Montcel (850 000 euros escomptés au 31 décembre), de la programmation des travaux sur l'année 2016, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2016.